AUTO ECOLEDYNAMIK CONDUITE

20 RUE MAHATMA GANDHI

97419 LA POSSESSION

TEL : 0262 71 48 45 0692 43 36 52

MAIL : dynamik.conduite@orange.fr

LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN DU PERMIS B/AAC/CS

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour le travail, les études ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc nécessaire pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

La formation B est accessible dès 17 ans et dès 15 ans en Apprentissage Anticipé de la Conduite.

I. LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

A. LA FORMATION THEORIQUE

Elle est axée sur les 11 thèmes suivants :

1- La signalisation ;
2- Les priorités ;
3- Les règles de circulation ;
4- Les croisements et les dépassements ;
5- Arrêt et stationnement ;
6- Visibilité, éclairage ;
7- Éco conduite ;
8- Tunnels et passage à niveau ;
9- Partage de la route ;
10- Prises de conscience des risques divers et notions diverses ;
11- Éco mobilité

L'examen théorique sera validé par l'Epreuve Théorique Générale composée d'une série aléatoire de 40 questions. Il se déroule dans un centre d'examen choisit par le candidat moyennant un coût. Le candidat devra se présenter munit de sa pièce d'identité ainsi que de sa convocation.

Le centre fournit à l'élève une tablette et un casque audio. L'examen dure environ 30 minutes. Pour être reçu il devra obtenir une note égale ou supérieure à 35/40. Le candidat reçoit ses résultats par mail sous 24 heures.

B. L'EVALUATION INITIALE

Cette évaluation porte sur les connaissances théoriques et savoir-faire en pratique. Elle permet l'estimation du nombre d'heures nécessaires à la formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B sur boîte manuelle et de 13 heures pour les véhicules sur boîte automatique.

C. LA FORMATION PRATIQUE

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne pas mettre en danger sa propre sécurité ni celle des autres. Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) pour dispenser leur cours afin de valider les 4 compétences globales suivantes :

- Assumer pleinement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales ;
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité ;
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations simples ou complexes ;
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule- environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en place les mesures préventives.

Lorsque le candidat a passé au moins 20 heures de conduite et qu'il est suffisamment préparé, l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer l'aptitude de l'élève au passage de l'examen pratique du permis de conduire. Ce bilan s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions d'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, l'auto-école pourra le positionner sur une date d'examen.

II. DEROULEMENT DE L'EPREUVE PRATIQUE

L'examen pratique valide la formation et permet de vérifier si les connaissances, le comportement et l'aptitude du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

Le jour de l'examen, le candidat devra se munir de sa convocation ainsi que de sa pièce d'identité valide. Le formateur accompagne l'élève durant l'examen.

L'épreuve dure 32 minutes et se décompose de la manière suivante :

- Vérification des documents relatifs à l'examen
- Accueil du candidat, vérification de son identité
- Présentation de l'épreuve par l'examinateur
- Installation au poste de conduite
- Réglages du véhicule avant le départ réalisé par le candidat

La phase de conduite à une durée effective minimale de 25 minutes, elle se déroule aussi bien en ville que hors agglomération elle comprend :

- La réalisation de 2 manœuvres différentes
- La vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
- Une question en lien avec la sécurité routière
- Une question sur les notions élémentaires de premiers secours

Cette épreuve permet de valider les compétences du candidat telles que :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord du véhicule ;
- Effectuer des vérifications du véhicule ;
- Connaître et utiliser les commandes ;
- Prendre l'information ;
- Adapter son allure aux circonstances ;
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité

L'examinateur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

a) Tests au cours de l'épreuve

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve ;

- Il lui sera demandé de conduire de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire défini au préalable par l'examinateur
- L'examinateur teste la vue du candidat (lecture d'une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule
- Lors d'un arrêt librement choisit par l'examinateur celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse
- Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat depuis la nouvelle réglementation en vigueur depuis août 2014 ; il s'agit d'une manœuvre en marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision

Pour la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en bataille, en créneau ou en épi, demi-tour…

La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examinateur et non du candidat. Le freinage est également annoncé par l'examinateur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et bien visible.

Pour être reçu, il faut obtenir un minimum de 20 points ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

b) Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une il échoue automatiquement à l'épreuve même s'il dispose du nombre minimum de points requis pour l'obtention du permis de conduire. Ces erreurs peuvent être :

- Le non-respect du stop ou d'un feu rouge ;
- Le franchissement d'une ligne continue ;
- Une circulation à gauche sur une voie à double sens de circulation ;
- Une circulation en sens interdit
- Entraîner un risque de collision
- Refuser une priorité lors d'un changement de direction ou lors d'un croisement
- Rouler trop vite changer de voie sans prendre connaissance des dangers en amont
- Dévier sa trajectoire et percuter l'accotement

c) Procédure à suivre en cas de réussite

Auparavant, l'auto-école recevait sous 48 heures minimum le Certificat d'Examen du Permis de conduire du candidat (CEPC).

Depuis le 22 mai 2023, le candidat a accès à ses résultats minimum 24 heures après l'épreuve en se connectant sur son compte RDV PERMIS. Sur cette plateforme il disposera de sa grille d'évaluation ainsi que de son Certificat d'Examen du Permis de Conduire relatifs à son examen pratique du permis de conduire.

Avant de télécharger son CEPC, le candidat devra d'abord visionner une vidéo l'informant sur la conduite à tenir en tant que jeune conducteur.

Le CEPC tient lieu de permis de conduire pendant une durée de 4 mois à compter de la date de l'épreuve. En cas de contrôle des forces de l'ordre, le CEPC peut être présenté en version papier ou directement en version numérique sur smartphone ou une tablette accompagnée d'une pièce d'identité.

Le simple CEPC permet de conduire qu'en France. Il faudra obtenir le titre définitif pour pouvoir conduire en Europe avec un permis probatoire.

d) Procédure à suivre en cas d'échec

En cas d'échec à l'examen pratique du permis de conduire, un délai de présentation est applicable. Les délais de présentation peuvent aller de 2 jours à 45 jours selon le résultat obtenu et les places d'examen disponibles. Il sera conseillé au candidat de reprendre des cours de conduite supplémentaires afin d'améliorer ses compétences pour pouvoir décrocher son examen.

Le candidat n'aura pas à repasser l'Epreuve Théorique Générale (code de la route) s'il repasse l'épreuve pratique dans les 5 années qui suivent l'obtention du code de la route. Depuis le 17 Novembre 2022, la validité de l'examen du code de la route n'est plus limitée au nombre de présentation à l'épreuve pratique.